

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20221222-22-212-AC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/212/AC

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2022

OBJET : ACTION CULTURELLE

Bilan et Perspectives des actions en cours sur le patrimoine immatériel de la commune de Portivechju.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 décembre 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Antoine LASTRAJOLI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI ; Jean-Michel SAULI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Véronique FILIPPI ; Jean-Claude TAFANI à Jacky AGOSTINI ; Janine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI à Nathalie CASTELLI ; Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Petru VESPERINI à Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA à Jeanne STROMBONI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI à Joseph TAFANI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Depuis 2020, la commune de Portivechju a souhaité, par la signature de A Cartula di a Lingua corsa, dont le référent administratif est Pierre Xavier PRIETTO (DAC), mettre en œuvre une stratégie relative au patrimoine immatériel du territoire. Sont présentés ici, à titre d'exemple, 4 projets en cours répondant aux objectifs fixés dans cette stratégie :

Se réapproprier le territoire du Purtivichjacciu : réalisation d'un adressage conforme à la toponymie purtivichjaccia conformément à la délibération n° 22/029/INF-VOI du 28 mars 2022 à l'issue des travaux de commission extra-municipale « toponymie », réunie chaque mois depuis plus d'un an sous la direction de Dumenica VERDONI et Pierre Xavier PRIETTO avec la collaboration des services du pôle Territoire, et de la prestation assurée par Francescu Maria LUNESCHI, notamment sous la forme d'un rendu innovant, celui d'une « carte sonore », pour la première fois en Corse. Fin des travaux : décembre 2023.

Accroître les compétences en langue corse des personnels de la Commune : un plan de formation, en collaboration avec la DRH, sera proposé le 06 janvier 2023 par l'accès à la plateforme « Gymcorsu », outil de e.learning mis à disposition par l'Università di Corsica (en annexe présentation de l'outil). Outre cet accès à 50 leçons en auto-apprentissage (supranacciu et/ou suttanacciu) par voie numérique, la Commune souhaite proposer « Una passata nustrali », rendez-vous régulier au sein des services de la Commune mêlant animation et convivialité.

Réaliser l'inventaire des savoirs liés aux ressources naturelles : en réponse à l'AAP Patrimoines lancé par la CDC, le programme « I camini di l'Acqua » qui a été soumis en 2021 après délibération du Conseil Municipal, a reçu un avis favorable en 2022 et sera réalisé en 2023 (cf délibération n° 21/071/AC du 10 mai 2021). Nous rappelons qu'il s'agit de réaliser une étude portant sur un ensemble de données à recueillir autour des savoirs, usages, et savoir-faire relatifs à l'eau. Une attention particulière sera portée aux fontaines très présentes sur tout le territoire afin d'en réaliser la mise en valeur, physique (bâti) comme culturelle (lieu de sociabilité).

Valoriser la religiosité populaire : la Commune souhaite accompagner les fêtes patronales et la fête du Luddareddu qui caractérisent U Purtivichjacciu et sont un vecteur puissant de sociabilité et de partage. Par le lancement en 2023 d'un AMI, la Commune en collaboration avec tous les acteurs du territoire veillera à mettre en valeur :

San Ghjaseppu : 19/03 (Murateddu)
San Ghjorghju : 23/04 (Piccuvaghja)
San Marcu : 25/04 (Ceccia)
Santa Ghjulia : 22/05 (U Pricoghju)
Sant'Antonu : 13/06 (A Ternità)
San Ghjuvanni Battist : 24/06 (Portivechju)
U Luddareddu : 31/07 (Portivechju)
Santa Maria : 15/08 (U Spidali)
San Roccu : 16/08 (Cartalavonu)
Santa Lucia : 13/12 (Arca)

Le Conseil Municipal, après l'exposé commenté des données synthétiques mises à la disposition des membres de l'assemblée, après en avoir débattu et ayant constaté que la discussion était close, a mis unanimement fin au débat.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de donner acte à M. le Maire de la présentation faite en ce jour.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 19 décembre 2022,

Après présentation,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20221222-22-212-AC-DE

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : de donner acte à M. le Maire de la présentation du Bilan et Perspectives des actions en cours sur le patrimoine immatériel de la commune de Portivechju.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20221222-22-212-AC-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Publication : 23/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation




Gregory Susini